## Opération de mise à sec du cotre la Marie-Madeleine



Renfloué et remorqué au port le 20 septembre, après avoir sombré onze jours auparavant, le cotre *Marie-Madeleine*, a été gruté hier, pour être mis au sec. « Il a fallu le remorquer de la grande digue à la cale devant le chantier naval. La société Céres a utilisé des ballons gonflables pour que le bateau flotte », explique Jacques Dadure, le propriétaire du bautier.

L'opération s'est déroulée avec un vent fort de Nord-Est, rendant les manoeuvres compliquées. Prévue pour être accostée à une digue intermédiaire, il a fallu se résoudre à échouer la *Marie-Madeleine* sur la cale.

Alors qu'un grutage aurait suffi pour mettre le cotre au sec, trois manoeuvres ont été nécessaires. « Le remorquage jusqu'au port a été financé par l'assurance mais le grutage, c'est un financement personnel et il pourrait s'élever autour de 10 000 € »,poursuit le propriétaire.

Une fois à sec, le cotre a laissé apparaître ses blessures. « Il est éventré sur 4 m côté bâbord et un mètre de large et des membrures sont brisées. Outre la coque, le reste du navire a souffert, détaille Jacques Dadure. Des portes ont même été retrouvées sur la plage de Quinéville. D'ailleurs, si des personnes retrouvent des débris, elles peuvent les ramener au chantier naval. »

## Estimer les dégâts

Dès la fin de semaine, une estimation des dégâts sera réalisée par le chantier naval Bernard et un devis sera présenté. Pour le propriétaire, il est entre espoir et résignation. « La bonne

nouvelle, pour un espoir d'aide financière, est la venue de la Drac la semaine prochaine. J'avais envoyé un courrier vu que mon cotre est classé Monument historique. » Mais plusieurs dizaines de milliers d'euros seront nécessaires. « Nous réfléchissons au lancement d'une souscription ou d'un appel aux dons via Internet. Mais avant, nous mettrons sur le site le devis et le montant vraiment indispensable à la restauration », conclut Jacques Dadure.